

des maladies vénériennes, l'insuline et autres produits biologiques. Des subventions fédérales payent la streptomycine et les autres antibiotiques fournis gratuitement aux tuberculeux dans les sanatoriums.

Les bénéficiaires d'assistance publique ont droit aux services fournis dans leur région sanitaire par les circonscriptions de soins médicaux et d'infirmières et les centres de diagnostic. Le gouvernement provincial assure des soins médicaux et hospitaliers aux malades des territoires non organisés et procure des articles dentaires, optiques et pharmaceutiques aux bénéficiaires d'assistance publique.

Le gouvernement acquitte les deux tiers du coût des services médicaux de prévention, la moitié du coût des services de diagnostic et de spécialiste et la moitié du coût des soins dentaires, outre ses subventions à la construction d'hôpitaux et aux services locaux de santé. Le reste est défrayé par les municipalités. Le gouvernement provincial verse aussi une subvention de tant par jour aux hôpitaux et aux sanatoriums à l'égard de tous les malades alités dans les salles publiques ainsi qu'une somme globale aux hôpitaux-école et défraie l'hospitalisation des indigents des régions non organisées.

Saskatchewan.—En Saskatchewan, les initiatives d'ordre sanitaire relèvent du ministère de la Santé publique et de la Commission d'organisation des services de santé, établie en vertu de la loi de 1946 sur les services de santé.

Le ministère de la Santé publique comprend 14 divisions qui dirigent, surveillent et appuient les diverses parties du programme de santé publique. Voici quelques-unes des divisions: le Service d'infirmières de santé publique, qui s'occupe des subventions à la maternité et assure des services sur place pour la lutte antivénérienne, la lutte antituberculeuse, l'hygiène mentale et autres programmes: la Division des maladies transmissibles, qui distribue gratuitement vaccins et sérums aux médecins, services sanitaires et hôpitaux, et surveille les programmes d'immunisation et les cliniques pour la poliomyélite; la Division des laboratoires, qui exécute des travaux courants intéressant la bactériologie, la sérologie, la chimie et la pathologie, et fournit un service clinique de diagnostic aux médecins de campagne; la Division des services pour maladies mentales, qui organise et surveille les institutions et cliniques pour maladies mentales; la Division de la lutte antivénérienne, qui administre les services de diagnostic, de traitement et d'épidémiologie et surveille les cliniques publiques. Le Service ambulancier aérien fournit un service de transport d'urgence au taux modique de \$25 l'envolée. Les autres divisions sont: Administration, Salubrité publique, Statistique vitale, Enseignement de l'hygiène, Nutrition, Services régionaux de santé et Hygiène dentaire. Une Division de l'hygiène maternelle et infantile s'organise en vue d'assurer des services aux enfants infirmes.

La Commission du cancer de la Saskatchewan, dont le président est le sous-ministre de la Santé publique, maintient des cliniques de consultation, de diagnostic et de traitement à Saskatoon et Regina, et soigne tous les résidents aux frais de la province. Des cliniques de poliomyélite soutenues par la province fonctionnent à Saskatoon et à Regina quand les circonstances l'exigent. Des services de diagnostic et de traitement sont fournis aux frais de la province à tous les tuberculeux dans trois sanatoriums dirigés par la Ligue antituberculeuse de la Saskatchewan sous la surveillance du gouvernement. Des cliniques fixes et mobiles assurent aux tuberculeux un service de diagnostic et le pneumothorax. Des soins hospitaliers pour maladies mentales sont fournis gratuitement à tout résident qui en a besoin.